



République Française  
Département GIRONDE

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SADIRAC**

**Du 13 AVRIL 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 13 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Sadirac, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel COZ, Maire.**

**Date de convocation : 7 avril 2015**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 21**

**Nombre de conseillers municipaux ayant remis un pouvoir : 6**

**Nombre de conseillers municipaux absents non représentés : 0**

**Présents : Mesdames, Aurélie BROCHARD, Barbara DELESALLE, Christelle DUBOS, Iris GAYRAUD, Catherine MARBOUTIN, Clara MOURGUES, Nathalie PELEAU, Christelle THEVIN et Messieurs Raymond ALBARRAN, Gilles BARBE, Alain BARRAU, Auguste BAZZARO, Fabrice BENQUET, Hervé BUGUET, Jean-Clément CANCLAUD MONTION, Alain COLLET, Daniel COZ, Patrick GOMEZ, Jean-Louis MOLL, Alain STIVAL et Jean-Louis WOJTASIK.**

**Absents représentés :**

**Madame Déborah BERIDEL ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis MOLL,**

**Madame Marie-Ange BURLIN ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BARRAU,**

**Monsieur Pierre CHINZI ayant donné pouvoir à Monsieur Alain COLLET,**

**Monsieur Jean-Louis CLEMENCEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice BENQUET,**

**Madame Sandra GOASGUEN ayant donné pouvoir à Madame Barbara DELESALLE,**

**Madame Morgane LATRILLE ayant donné pouvoir à Monsieur Hervé BUGUET.**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Jean-Louis MOLL, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après appel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2015

## DELIBERATIONS

- 1 – Règlement intérieur de la bibliothèque
- 2 – Régie spectacle
- 3 – Compteurs communicants de Grdf- Concentrateurs en toiture- Convention Ville-GrDF
- 4– Budget unique 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine MARBOUTIN, Adjointe au Service aux seniors et handicap, qui explique que la réunion de la commission du 6 novembre 2014 avait été annulée ; par conséquent, il n'y a eu qu'une seule réunion en juin.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2015**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des votants le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 mars 2015.**

**Nombres d'élus présents : 21**  
**Nombre de votants : 27 (dont 6 procurations)**  
**Pour : 21**  
**Contre : 6 (Aurélié BROCHARD, Patrick GOMEZ, Clara MOURGUES, Alain STIVAL, Christelle THEVIN et Jean-Louis WOJTASIK)**  
**Abstention : 0**

*Délibération n° DCM2015-04-01*

### **1 – Règlement intérieur de la bibliothèque de SADIRAC**

Monsieur Jean-Clément CLANCLAUD MONTION explique qu'il travaille en commun avec la commission culture. Ceci est approuvé par les membres présents.

La Bibliothèques de SADIRAC accueille les administrés tous les jours de la semaine sauf le jeudi.

Un bon fonctionnement du service suppose que des règles claires de son organisation soient établies et portées à la connaissance du public.

Un règlement intérieur a donc été rédigé en ce sens.

Il encadre les conditions d'accès à la bibliothèque, de consultation et de communication des ressources documentaires, d'inscription et de prêt des documents, de reproduction et impression de ces documents.

Il sera porté à la connaissance du public par affichage, ainsi que par la mise en ligne sur le site de la Ville. Il sera présenté lors de chaque inscription et à tout usager en faisant la demande.

**Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :**

#### ***Délibération***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2121-29 .*

*Vu l'avis formulé par la Commission*

*Considérant l'intérêt d'établir un règlement intérieur de la bibliothèque pour un bon fonctionnement du service et l'information de l'usager ;*

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés*

- *APPROUVE les termes du règlement intérieur des Bibliothèques de SADIRAC ci-après annexé.*

<b>Nombres d'élus présents : 21</b>
<b>Nombre de votants : 27 (dont 6 procurations)</b>
<b>Pour : 27</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Délibération n° DCM2015-04-02

## 2 – Régie spectacle

Monsieur Jean-Louis MOLL explique que la municipalité de SADIRAC développe une politique de spectacle tout public.

Par délibération en date du 13 novembre 2014, le Conseil Municipal a fixé les tarifs comme suit :

- Moins de 18 ans            3 €
- Plus de 18 ans            12 € ou 9 € selon le spectacle
- Titulaire du pass culture – réduction de 3 € appliquée sur les tarifs ci-dessus

Monsieur le comptable du trésor public nous demande de reprendre cette délibération en précisant exactement les différents tarifs, avant et après réduction du pass culture et d'y associer la couleur des tickets.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de valider les informations suivantes :

Public	Tarifs	Couleur des tickets
moins de 18 ans:	3€	vert
Plus de 18 ans :	12€	bleu ciel
Plus de 18 ans:	9€	jaune
Titulaire pass culture (réduction de 3€ sur tarif à 12€)	9€	orange
Titulaire d'un pass culture (réduction de 3€ sur tarif à 9€)	6€	rose

**Il est proposé, si ces dispositions recueillent l'agrément du conseil municipal, d'adopter la délibération suivante :**

### **Délibération**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté municipal en date du 10 novembre 2005 créant la régie spectacle ;*

*Vu la délibération en date du 13 novembre 2014 fixant les tarifs actuels de la régie spectacle ;*

*Considérant la nécessité de reprendre précisément les tarifs de la régie spectacle et de définir exactement les couleurs de chaque ticket ;*

*A la demande du comptable du trésor ;*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés*

- *APPROUVE les tarifs ci-dessus*
- *VALIDE les couleurs des tickets associées aux différents tarifs*

**Nombres d'élus présents : 21**

**Nombre de votants : 27 (dont 6 procurations)**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Délibération n° DCM2015-04-03

### **3 – Compteurs communicants de Grdf- Concentrateurs en toiture- Convention Ville-GrDF**

Monsieur Alain BARRAU expose que depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations et de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux relever la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Ainsi GrDF a mis au point un nouveau type de compteur, le compteur communicant, qui permet d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé de généraliser les compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs (antennes) sur des points hauts.

La Commune souhaite soutenir la démarche de GrDF en acceptant d'héberger un concentrateur en toiture d'immeuble. Il s'agirait de l'église. L'association ARES ainsi que l'architecte des bâtiments de France ont été consultés.

Les modalités de la mise à disposition du site figurent dans le projet de convention à conclure entre la commune et GrDF, ci-annexé.

Il convient pour l'aboutissement de ce projet :

-d'adopter les termes de cette convention de partenariat concernant l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses annexes.

Madame Clara MOURGUES demande si L'ARES a été consultée.

Monsieur Patrick GOMEZ souhaite savoir s'il n'y a pas de nuisances par les ondes.

Monsieur Alain BARRAU précise que cela fonctionne comme une antenne de télévision et que cette installation n'est pas visible.

Il est proposé, si ces dispositions recueillent l'agrément du conseil municipal, d'adopter la délibération suivante :

**Délibération**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nécessité de soutenir la démarche de GrDF en acceptant d'héberger un concentrateur en toiture d'immeuble.*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés*

- *APPROUVE les termes de la convention pour occupation domaniale pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur*
- *AUTORISE Monsieur le maire à signer cette convention et ses annexes*

**Nombres d'élus présents : 21**  
**Nombre de votants : 27 (dont 6 procurations)**  
**Pour : 27**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Délibération n° DCM2015-04-04

**4- Budget unique 2015**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget unique 2015 de la commune, qui se compose du budget principal et des budgets annexes d'assainissement et de régie de transport , et qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés et d'inscrire des crédits supplémentaires pour engager de nouvelles réalisations.

Le contenu détaillé de ces budgets figure dans les documents qui ont été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

**1- Budget régie transport**

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	51 355,00	39 814,53
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		11 540,47

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>51 355,00</b>	<b>51 355,00</b>
--	------------------	------------------

**INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	65 816,47	11 767,00
<b>R</b> RESTES A REALISER ( R.A.R)		
<b>E</b> de	0,00	0,00
<b>P</b> L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
<b>O</b> 001 SOLDE D'EXECUTION DE		
<b>R</b> LA SECTION		54 049,47
<b>T</b> D'INVESTISSEMENT		
<b>S</b> REPORTE (2)		
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>65 816,47</b>	<b>65 816,47</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>117 171,47</b>	<b>117 171,47</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

STRUCTURE DE L'ÉQUILIBRE

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	7 684,51		7 684,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 617,68		20 617,68
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	350,00		350,00
66	Charges financières	580,81	0,00	580,81
67	Charges exceptionnelles	10 355,00	0,00	10 355,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	11 767,00	11 767,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>39 588,00</b>	<b>11 767,00</b>	<b>51 355,00</b>
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>51 355,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations? Fond divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 253,00	1 253,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688	6 878,63	0,00	6 878,63

	non bud.)			
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	57 684,84	0,00	57 684,84
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
O2 0	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>64 563,47</b>	<b>1 253,00</b>	<b>65 816,47</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>65 816,47</b>

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	1 300,00		1 300,00
73	Produits assus de la fiscalité	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	37 261,53		37 261,53
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 253,00	1 253,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>38 561,53</b>	<b>1 253,00</b>	<b>39 814,53</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>11 540,47</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>51 355,00</b>

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		11 767,00	11 767,00
O2 1	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>11 767,00</b>	<b>11 767,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>54 049,47</b>
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>65 16,47</b>

## 2- Budget assainissement

### ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

		<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	588 731,08	171 804,00
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		416 927,08
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>588 731,08</b>	<b>588 731,08</b>
		<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	388 925,63	339 219,56
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	449 848,25	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		49 706,07
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>388 925,63</b>	<b>388 925,63</b>
		<b><u>TOTAL</u></b>	
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>977 656,71</b>	<b>977 656,71</b>

## STRUCTURE DE L'ÉQUILIBRE

### 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
01 1	Charges à caractère général	248 029,58		248 029,58
01 2	Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00		1 000,00
01 4	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	33 481,94	0,00	33 481,94
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	108 925,63	108 925,63
02 2	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	5 000,00		5 000,00
02 3	<i>Virement à la section d'investissement</i>		190 293,93	190 293,93
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>289 511,52</b>	<b>299 219,56</b>	<b>588 731,08</b>
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>588 731,08</b>

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations Fond divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	33 804,00	33 804,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	63 759,05	0,00	63 759,05
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	80 000,00	0,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours (6)	210 000,00	0,00	210 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 362,58	0,00	1 362,58
45. .	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
20	Dépenses imprévues (investissement )	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>355 121,63</b>	<b>33 804,00</b>	<b>388 925,63</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>388 925,63</b>

### 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	Atténuations de charges	0		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	128 000,00		128 000,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00		10 000,00

75	Autres produits de gestion courante	0	0,00	0,00
76	Produits financiers	0	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0	33 804,00	33 804,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>138 000,00</b>	<b>33 804,00</b>	<b>171 804,00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>416 927,08</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>588 731,08</b>

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		108 925,63	108 925,63
21	Virement de la section d'exploitation		190 293,93	190 293,93
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>40 000,00</b>	<b>299 219,56</b>	<b>339 219,56</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>49 706,07</b>
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>				<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>388 5,63</b>

### 3- Budget Principal

#### ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 470 511,91	3 169 089,86
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		301 422,05
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>3 470 511,91</b>	<b>3 470 511,91</b>

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	4 099 005,91	4 086 492,76
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	449 848,25	4 557,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		457 804,40
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>4 548 854,16</b>	<b>4 548 854,16</b>
<b><u>TOTAL</u></b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>8 019 366,07</b>	<b>8 019 366,07</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement."

## STRUCTURE DE L'ÉQUILIBRE

### **1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	910 504,97		910 504,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 295 500,00		1 295 500,00
014	Atténuations de produits	157 176,00		157 176,00
65	Autres charges de gestion courante	843 073,18		843 073,18
66	Charges financières	111 000,00	0,00	111 000,00
67	Charges exceptionnelles	9 950,00	0,00	9 950,00

68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	79 417,76	79 417,76
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	33 890,00		33 890,00
023	Virement à la section d'investissement		30 000,00	30 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>3 361 094,15</b>	<b>109 417,76</b>	<b>3 470 511,91</b>
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>3 470 511,91</b>

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 828,00	4 828,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	166 664,87	0,00	166 664,87
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 326 123,26		4 326 123,26
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	51 238,03		51 238,03
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>4 544 026,16</b>	<b>4 828,00</b>	<b>4 548 854,16</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>4 548 854,16</b>

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	558 872,86		558 872,86
73	Impôts et taxes	1 703 142,00		1 703 142,00
74	Dotations, subventions et participations	860 753,00		860 753,00
75	Autres produits de gestion courante	25 365,00	0,00	25 365,00
76	Produits financiers	29,00	0,00	29,00
77	Produits exceptionnels	1 100,00	4 828,00	5 928,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>3 164 261,86</b>	<b>4 828,00</b>	<b>3 169 089,86</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>301 422,05</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>3 470 511,91</b>

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	320 000,00	0,00	320 000,00
13	Subventions d'investissement	61 632,00	0,00	61 632,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	3 600 000,00	0,00	3 600 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00

204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		79 417,76	79 417,76
45..	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		30 000,00	30 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>3 981 632,00</b>	<b>109 417,76</b>	<b>4 091 049,76</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>457 804,40</b>
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>				<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>4 548 854,16</b>

### Sur la section fonctionnement :

Madame Clara MOURGUES interroge sur :

- la baisse du montant des contrats de prestations de services.
- la hausse l'augmentation de la ligne publications.

Monsieur Fabrice BENQUET indique qu'il y aura beaucoup moins de personnel vacataire. En ce qui concerne les publications, doivent s'ajouter le guide du musée, le guide de la commune et la carte de Sadirac cette année.

Monsieur Alain STIVAL constate la forte hausse de la ligne locations mobilières.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des locations pour le déménagement de l'école de Lorient pendant la durée des travaux.

Monsieur Patrick GOMEZ veut une explication sur la ligne transports de biens.

Monsieur Fabrice BENQUET explique que l'an dernier le montant de cette ligne correspondait au transport de l'œuvre RAKU PONK vers le musée de la poterie. Il n'y en aura pas cette année.

### Sur la section investissement :

Monsieur Patrick GOMEZ questionne sur le projet de la maison de la chasse, où cela se ferait-il ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une bâtisse que mettrait à disposition un habitant de Sadirac via une convention d'une trentaine d'années. Il y a des travaux à effectuer, il n'y aurait pas de loyer en revanche.

### Avant de procéder au vote, Monsieur Patrick GOMEZ souhaite s'exprimer sur le fond et expliquer les raisons pour lesquelles son équipe votera contre le budget proposé :

Tout d'abord, il remarque que les comptes administratifs sont positifs, signe d'une bonne gestion de l'équipe précédente.

Il évoque la difficulté de débattre sur ce budget puisque les documents ne parviennent pas assez tôt par rapport à la date de réunion des commissions.

Il constate la baisse des dotations.

Il critique le choix de vouloir soutenir la communauté de communes en se prononçant pour laisser lui laisser le fond de péréquation. Il indique que la communauté de communes a les pires difficultés à établir son budget.

Il ne considère pas prioritaire le projet d'une halle par rapport à la réfection du presbytère qui abrite le centre communal d'action sociale.

Il indique que le Syndicat des Aides Ménagères est en déficit est qu'une hausse s'annonce sur la participation communale pour ce syndicat.

Il rappelle enfin la déclaration de Monsieur le Maire : je serai le Maire qui endettera le plus la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il assume cette dernière déclaration dans son contexte : la priorité sera de ne pas augmenter les impôts, et que la ville de Sadirac a accusé un grand retard de structures eu égard à l'augmentation de la population, il précise l'endettement provoqué à lui seul par les travaux de l'école à Lorient.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Patrick GOMEZ que ce n'est pas le débat ce jour sur le budget de la communauté de communes, mais que ses informations sont erronées puisque les nouvelles sur ce sujet sont plutôt rassurantes.

Monsieur Alain BARRAU indique que les difficultés évoquées pour le syndicat des aides ménagères correspondent à un trop perçu du conseil départemental de 42 000,00 euros en 2013. Il précise avoir été l'un des premiers à regretter la prise en considération tardive de ce problème par le syndicat.

*Le budget unique 2015 consolidé est voté à la majorité.*

**Nombres d'élus présents : 21**

**Nombre de votants : 27 (dont 6 procurations)**

**Pour : 21**

**Contre : 6 (Aurélie BROCHARD, Patrick GOMEZ, Clara MOURGUES, Alain STIVAL, Christelle THEVIN et Jean-Louis WOJTASIK)**

**Abstention : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues et lève la séance à 20 H 15.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Louis MOLL